

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Culture

**OBJET :
APPROBATION
D'UNE
CONVENTION DE
PARTENARIAT
MODIFIEE
AUTOUR DE LA
CONSERVATION
DEPARTEMENTALE
LE DES MUSEES**

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES
Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia,
GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, CABANIE
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. ROSSICH Thierry donne procuration à M. CABANIE Didier,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 18.11.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.11.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

05 DEC. 2020

M. le Maire indique à l'assemblée que, par délibération n°2020-39 du 17 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé un projet de convention de partenariat autour de la conservation départementale des musées entre le Département de l'Aude et la Ville de Castelnaudary

M. le Maire précise que cette convention visait à assurer une mission de conseil et de contrôle scientifique et technique des collections archéologiques, propriétés de la Ville. D'autre part, le maintien du label Musée de France est conditionné à l'intervention d'un professionnel rattaché à la conservation des musées.

Les activités à réaliser dans ce cadre concernent l'inventaire et le récolement des collections, la conservation préventive, la restauration et l'acquisition d'œuvres, la mise en valeur des collections du musée du Lauragais.

Suite à des mouvements de personnels au sein des équipes du Conseil Départemental, il convient de délibérer à nouveau pour approuver une convention amendée à la marge.

En effet, l'agent qui sera mis à disposition par le Département sera titulaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine et non d'attaché principal ou de conservateur comme exclusivement à la convention initiale.

L'article 1 doit donc être modifié pour permettre le recours à un attaché de conservation du patrimoine.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation de la convention modifiée telle qu'annexée à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention de partenariat modifiée autour de la conservation départementale des musées, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 novembre 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 04 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 02 DEC. 2020
Par publication le : 05 DEC. 2020
Par délégation, Le Directeur Général des Services <i>P/O</i>
Nicolas NAYRAL



Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20201124-DB2020245-DE
Reçu le 02/12/2020